



CONTRE LA GRIPPE,
JE **ME** VACCINE,
JE **LES** PROTÈGE.

KIT DE PROMOTION DE LA VACCINATION ANTIGRIPPALE
CENTRES HOSPITALIERS



KIT DE PROMOTION DE LA VACCINATION ANTIGRIPPALE

Madame, Monsieur,

La grippe n'est pas une maladie bénigne. Chez les personnes à risque de complications graves (les personnes âgées de 65 ans et plus, celles atteintes de maladie chronique, les femmes enceintes et les personnes souffrant d'obésité morbide), elle peut s'avérer dangereuse, voire mortelle.

L'épidémie de l'hiver 2016-2017 a ainsi rappelé la gravité de cette pathologie dont la survenue reste imprévisible. Cette année-là, Santé publique France a estimé la surmortalité hivernale spécifiquement liée à la grippe à 14 400 décès, principalement chez des personnes de 65 ans et plus.

Pourtant, en aidant à combattre le virus et en diminuant le risque de complications, la vaccination contre la grippe peut sauver des vies. Elle permet en outre de réduire le risque de contracter soi-même la maladie et de transmettre le virus à des personnes fragilisées.

Malheureusement, en région Grand Est, si près d'une personne sur deux se fait vacciner à chaque campagne, seuls un tiers des professionnels de santé libéraux s'y astreignent. Quant au personnel (administratif, technique et médical) des établissements de santé et médico-sociaux invité également à se faire vacciner, peu répond favorablement.

Tel était le cas dans les centres hospitaliers vosgiens d'Épinal et de Remiremont lors de la campagne 2016-2017. Face à ce constat, leurs directions respectives ont décidé, en 2017, de s'associer à la CPAM des Vosges pour mener, en partenariat, une campagne de sensibilisation à la vaccination contre la grippe saisonnière auprès de l'ensemble de leurs agents.

Cette opération a pu être déployée lors de la campagne 2018-2019, apportant les résultats suivants :

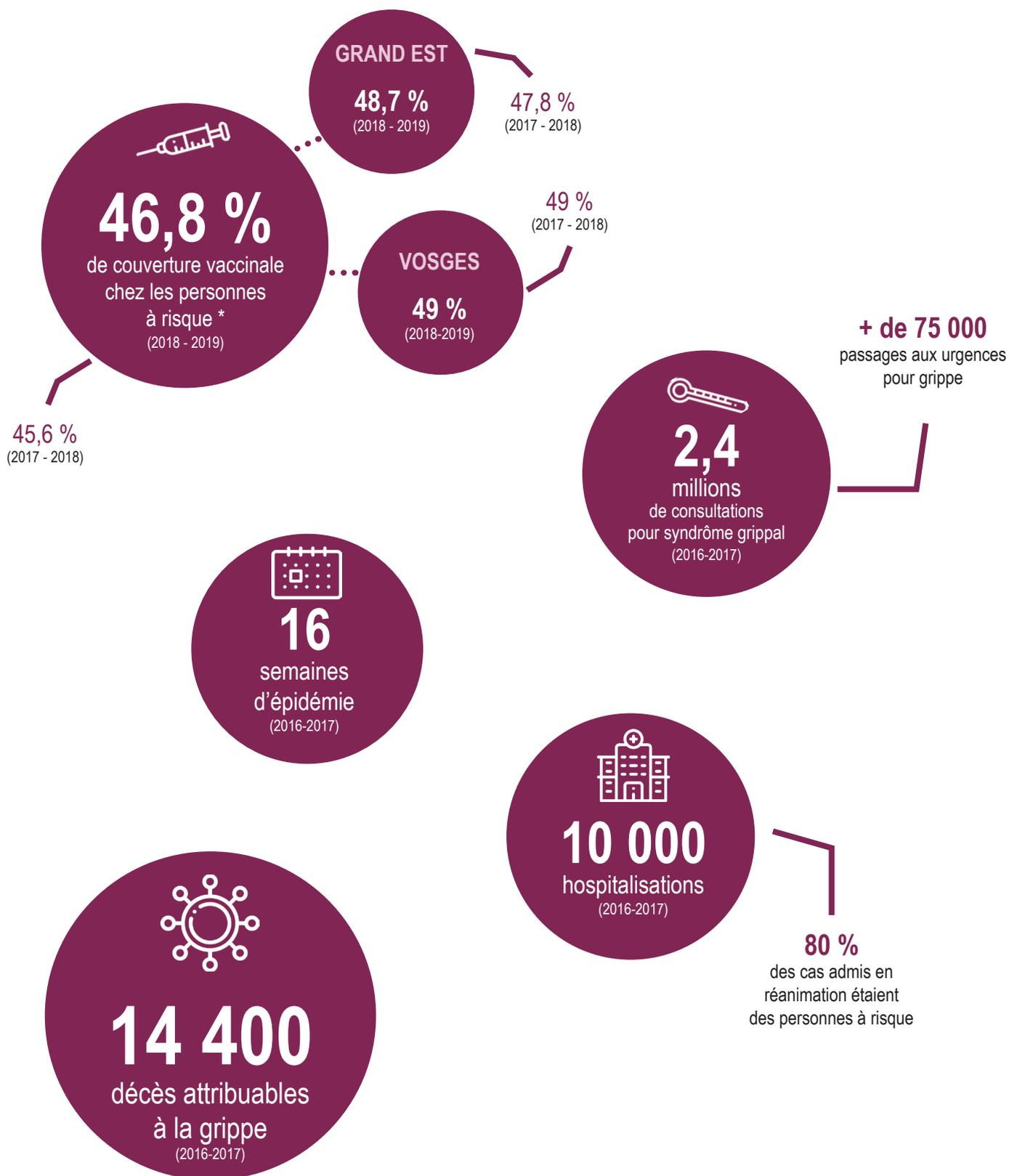
	Campagne 2017-2018		Campagne 2018-2019	
	Taux de vaccination	Évolution	Taux de vaccination	Évolution
CH Epinal 1 625 agents	24,43 %	+ 5,30 %	43,70 %	+ 78,84 %
CH Remiremont 896 agents	24,33 %	+ 2,83 %	36,94 %	+ 51,83 %

Si vous souhaitez mettre en œuvre dans votre établissement une campagne de sensibilisation à la vaccination contre la grippe, nous vous proposons ce kit de communication pour vous accompagner dans cette démarche d'amélioration de la couverture vaccinale de votre personnel.

Nous vous remercions pour votre implication dans ce projet.



CHIFFRES CLÉS



SOMMAIRE

► 7 AFFICHES

Pour faire prendre conscience aux différents professionnels exerçants au sein des centres hospitaliers du risque réel de transmission du virus de la grippe à des patients fragiles. Différentes cibles ont été retenues : une personnes âgée, un patient souffrant d'insuffisance respiratoire, un nourrisson prématuré, un patient immunodéprimé (chimiothérapie) et une famille (axe grand public).

Vous trouverez également deux affiches qui sensibilisent au port du masque (visiteurs et professionnels).

Vous pouvez sélectionner les lieux d'affichage selon les cibles pour toucher le personnel que vous souhaitez sensibiliser.



► UNE AFFICHE SPÉCIALE COVID-19

Pour renforcer la sensibilisation du personnel à l'importance de se faire vacciner contre la grippe saisonnière dans le contexte de crise sanitaire actuel où un vaccin contre la Covid-19 est fortement attendu.



► UN FLYER

Pour donner à l'ensemble du personnel des centres hospitaliers de l'information claire sur l'importance de la vaccination, le vaccin et sa composition, les idées fausses en circulation.



SOMMAIRE

► UNE FOIRE AUX QUESTIONS

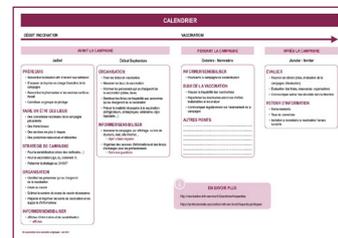
Liste des questions auxquelles vous pourrez être confrontés pour échanger avec vos collaborateurs.

Nous vous proposons des éléments de réponse à apporter face aux oppositions ou idées reçues éventuelles. Cela vous permettra d'enrichir vos discussions auprès du personnel de l'établissement afin de les orienter vers la réalisation de leur vaccination antigrippale.



► UN CALENDRIER DE VACCINATION

Pour bien réussir la campagne de vaccination antigrippale de votre personnel. Ce planning présente les étapes clés à mettre en œuvre.



► UN PLAN D' ACTIONS

Pour présenter le plan d'actions envisageable pour la prochaine campagne de vaccination contre la grippe saisonnière.





CONTRE LA GRIPPE,
JE **ME** VACCINE,
JE **LES** PROTÈGE.

Patients, soignants et visiteurs

luttons contre la grippe :

VACCINONS-NOUS.

CONTRE LA GRIPPE,
JE **ME** VACCINE,
JE **LES** PROTÈGE.

Patients, soignants et visiteurs

luttons contre la grippe :

VACCINONS-NOUS.

CONTRE LA GRIPPE,
JE **ME** VACCINE,
JE **LES** PROTÈGE.

Patients, soignants et visiteurs

luttons contre la grippe :

VACCINONS-NOUS.

CONTRE LA GRIPPE,
JE **ME** VACCINE,
JE **LES** PROTÈGE.



Patients, soignants et visiteurs

luttons contre la grippe :

VACCINONS-NOUS.





CONTRE LA GRIPPE,
JE **ME** VACCINE,
JE **LES** PROTÈGE.

Patients, soignants et visiteurs

luttons contre la grippe :

VACCINONS-NOUS.

C'EST LA SAISON DE LA GRIPPE...

JE RENDS VISITE,

JE NE SUIS PAS VACCINÉ,

JE PORTE UN MASQUE

C'EST LA SAISON DE LA GRIPPE...

JE SUIS PROFESSIONNEL

DE L'ÉTABLISSEMENT,

JE NE SUIS PAS VACCINÉ,

JE PORTE UN MASQUE.

CONTRE LA GRIPPE ENSEMBLE, MOBILISONS-NOUS ! PROTÉGEONS-NOUS !



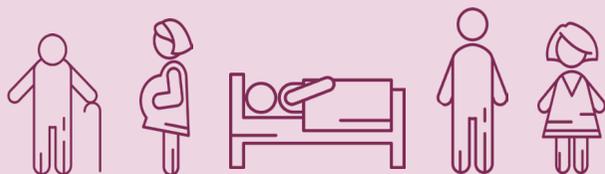
UN VACCIN EXISTE... UTILISONS-LE !

CONTRE LA COVID-19, ON ATTEND UN VACCIN. CONTRE LA GRIPPE, ON EN A DÉJÀ UN !
ALORS, POUR MIEUX PROTÉGER NOS PATIENTS ET NOS PROCHES, FAISONS-NOUS VACCINER !

La grippe saisonnière est une infection respiratoire virale très contagieuse qui se manifeste en hiver. Souvent bénigne, elle guérit spontanément dans la majorité des cas. Toutefois, elle peut entraîner chez les personnes âgées de plus de 65 ans ou fragilisées par une maladie chronique des complications graves (bronchites aiguës, infections pulmonaires...). Chaque année, elle est responsable d'un nombre important de décès.

13 000
morts
durant l'hiver
2017/2018 (*)

La transmission du virus se fait soit par les voies respiratoires (toux, éternuements, postillons...), soit par les mains contaminées. Un patient qui a la grippe et qui tousse ou éternue va contaminer les personnes autour de lui mais aussi les objets situés dans la trajectoire ainsi que ses mains s'il les a placées devant sa bouche. Ce qu'il va toucher ensuite sera donc contaminé ! Il suffit alors qu'une autre personne touche ces objets et porte ses mains à sa bouche, à son nez ou à ses yeux pour être à son tour contaminée...



La vaccination contre la grippe saisonnière s'adresse principalement aux populations à risque, à savoir :

- les adultes de plus de 65 ans ;
- les personnes atteintes de certaines affections de longue durée (ALD) ;
- les personnes atteintes d'asthme ou de broncho-pneumopathie chronique (BPCO) ;
- les femmes enceintes ;
- les personnes immunodéprimées ;
- les personnes obèses (indice de masse corporelle supérieur à 40 kg/m²) ;
- les personnes séjournant dans un établissement de santé.

Que faire en période d'épidémie ?

(source : INSERM)



- Limiter, voire éviter, les contacts entre les personnes grippées et leur entourage, surtout pour les personnes à risques. Eviter d'emmener les nourrissons dans les lieux publics ;



- Eviter de serrer les mains ou d'embrasser pour dire bonjour ;



- Se couvrir la bouche ou le nez à chaque toux ou éternuement. Porter un masque si vous êtes grippé ;



- Utiliser des mouchoirs en papier à usage unique et les jeter dans une poubelle fermée ;



- Se laver les mains régulièrement.

(*) Source : Santé Publique France

Conception : Service communication - CPAM des Vosges / Images : Foticom, Adobe Stock

CONTRE LA GRIPPE, JE ME VACCINE, JE LES PROTÈGE.



Les vraies réponses

à quelques idées fausses



LES SOIGNANTS CONSTITUENT UN GROUPE DONT LE RISQUE D'INFECTION GRIPPALE EST PROBABLEMENT SUPÉRIEUR À CELUI DE LA POPULATION GÉNÉRALE. SE FAIRE VACCINER, C'EST SE PROTÉGER MAIS C'EST AUSSI PROTÉGER LES AUTRES.



Je ne suis jamais malade.
Pas besoin de me faire vacciner !

FAUX : En tant que professionnel de santé ou personnel d'un établissement de soins, vous êtes plus exposé que la population générale à la grippe saisonnière.

Vous êtes en effet plus en contact avec des patients qui en sont atteints. La probabilité de contracter le virus est donc plus importante, même si vous êtes en bonne santé !

En outre, l'efficacité du vaccin est largement démontrée chez les personnes en bonne santé : le risque d'être infecté par le virus est diminué de 75 à 90 %. Le vaccin réduit de 80 % la mortalité chez les adultes et de 75 % les hospitalisations des personnes fragiles.

Pour vous, la vaccination contre la grippe saisonnière poursuit donc un double objectif : réduire le risque de contracter vous-même la grippe et réduire le risque de transmettre le virus à des personnes fragiles mais aussi à votre entourage familial. Il est en effet reconnu que la vaccination antigrippale des soignants est associée à une baisse de la mortalité parmi les patients.



Je préfère l'homéopathie.

Seuls les vaccins antigrippaux ont une efficacité démontrée dans l'immunisation contre la grippe saisonnière. Par conséquent, l'homéopathie ne peut en aucun cas se substituer à la vaccination. Son utilisation à la place du vaccin antigrippal constitue même une perte de chance, notamment chez les personnes à risque de complications.



Je me suis fait vacciner l'année dernière. Pas besoin de recommencer !

FAUX : chaque année, les souches virales responsables de la grippe saisonnière peuvent être différentes. C'est la raison pour laquelle la composition du vaccin n'est pas la même d'une année à l'autre. Ainsi, même si vous avez été vacciné(e) l'année dernière, vous ne serez sans doute pas protégé(e) cette année. Il est donc indispensable de se faire vacciner tous les ans ! En outre, le vaccin est généralement efficace durant les dix mois qui suivent son injection, une fois passée la période d'incubation (deux à trois semaines).



Le vaccin contre la grippe est dangereux pour la santé : il présente trop d'effets secondaires.

FAUX : le vaccin contre la grippe est généralement bien toléré par l'organisme. La plupart des effets secondaires locaux (douleur, inflammation au point d'injection) ou généraux (fièvre, asthénie) sont transitoires et bénins et disparaissent, sans traitement, en moins de 48 heures. Il est donc bien plus dangereux d'avoir une grippe que de se faire vacciner !



Je refuse de me faire vacciner : ce vaccin contient des adjuvants.

FAUX : le vaccin contre la grippe saisonnière est fabriqué chaque année selon les recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), en février. Il ne contient ni mercure, ni sels d'aluminium et il n'y a pas d'adjuvants.

FOIRE AUX QUESTIONS

Liste des questions auxquelles vous pourrez être confrontés lors d'échanges avec vos collaborateurs. Cela vous permettra d'enrichir vos discussions auprès de votre équipe et du personnel de l'établissement.

► QUAND VACCINER CONTRE LA GRIPPE ?

Le virus de la grippe sévit habituellement d'octobre à mars. Parce qu'il évolue chaque année, il est indispensable de s'en protéger et de se faire vacciner tous les ans.

La campagne de vaccination en France commence fin septembre et se termine fin janvier. Il est donc conseillé de vacciner contre la grippe durant l'automne. On peut également vacciner jusque fin janvier.

A noter : il faut compter un délai de 15 jours après l'injonction pour que le vaccin soit efficace.

► LE VACCIN EST-IL EFFICACE ?

OUI - En cas de vaccination, le risque d'être infecté par le virus de la grippe est diminué de 75 à 90 %. Les rares gripes survenues chez des personnes vaccinées sont moins intenses qu'en l'absence de vaccination. Le vaccin réduit pour les personnes fragiles la mortalité de 80 % et les hospitalisations des personnes fragiles de 75 %. Cependant, le vaccin antigrippe ne protège pas des infections respiratoires dues à d'autres virus ou bactéries.

► EXISTE-T-IL UN RISQUE A SE FAIRE VACCINER ?

Comme pour tout médicament, les vaccins peuvent provoquer des effets indésirables, comme des réactions allergiques. Cependant, les effets secondaires graves sont très rares et font l'objet d'un suivi et de recherches approfondies. Les personnes habilitées à faire une vaccination sont formées pour faire face à ces risques.

► QUELLE EST LA COMPOSITION DU VACCIN ANTIGRIPPAL ?

L'Organisation mondiale de la Santé édite tous les ans une recommandation sur la composition du vaccin en février. Chaque année, la composition du vaccin change. Les vaccins ne contiennent aucun adjuvant.

► QUELLES SONT LES PERSONNES CIBLÉES POUR LA VACCINATION ANTIGRIPPALE ?

La vaccination contre la grippe saisonnière s'adresse principalement aux populations à risques, à savoir :

- les adultes de plus de 65 ans ;
- les personnes atteintes de certaines affections de longue durée (ALD) ;
- les personnes atteintes d'asthme ou de broncho-pneumopathie chronique (BPCO) ;
- les femmes enceintes ;
- les personnes immunodéprimées ;
- les personnes obèses (indice de masse corporelle supérieur à 40 kg/m²) ;
- les personnes séjournant dans un établissement de santé.



► QUI PEUT ME VACCINER ?

Que vous ayez été vacciné précédemment ou non, vous pouvez retirer votre vaccin à la pharmacie sur simple présentation du bon de prise en charge et vous faire vacciner par le professionnel de santé de votre choix :

- les médecins,
- les infirmier(e)s,
- les sages-femmes (pour les femmes enceintes et l'entourage des nourrissons à risque,
- les pharmaciens.

► COMMENT S'ORGANISE LA PRISE EN CHARGE DU VACCIN ANTIGRIPPAL ?

Les patients éligibles (à l'exception des femmes enceintes, de l'entourage des nourrissons à risque de grippe grave et des personnes obèses) ont reçu leur bon de prise en charge du vaccin.

Toutes les personnes majeures éligibles à la vaccination, déjà vaccinées précédemment ou non, bénéficient désormais d'une procédure simplifiée. Elles peuvent retirer directement leur vaccin chez le pharmacien, sur présentation de leur bon de prise en charge, et se faire vacciner par le professionnel de leur choix.

Les personnes présentant des antécédents de réaction allergique sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure ne sont pas éligibles à la vaccination directe par un infirmier ou un pharmacien.

L'Assurance Maladie prend en charge à 100 % le vaccin antigrippal pour toutes les personnes ciblées :

- un imprimé est adressé par la sécurité sociale aux personnes ciblées ;
- pour les personnes à risque qui n'ont pas reçu d'imprimé : le médecin peut se procurer ces « bons » en les téléchargeant sur son « espace pro » du site AMELI (rubrique courante de formulaire) ou en les demandant à sa CPAM.

L'Assurance Maladie prend également en charge à 100 % le vaccin contre la grippe des professionnels de santé libéraux.

► JE SUIS UN PROFESSIONNEL EN BONNE SANTE, LA GRIPPE N'EST PAS UNE MALADIE GRAVE, AI-JE BESOIN DE ME FAIRE VACCINER ?

OUI – Cette réputation de bénignité est souvent due au fait que la grippe est confondue avec les autres infections respiratoires hivernales. Cependant, le virus de la grippe est très contagieux et infecte tous les ans, des millions de Français. Le fait d'être en bonne santé n'empêchera pas d'être contaminé par la grippe.

► POURQUOI VACCINER LES PROFESSIONNELS DE SANTE ALORS QU'EN PÉRIODE EPIDEMIQUE, LES VISITEURS NON VACCINES SONT SUSCEPTIBLES D'INTRODUIRE LA GRIPPE DANS L'ÉTABLISSEMENT ?

Il est difficile de réduire à zéro le risque de grippe pour les patients hospitalisés, même lorsque les professionnels sont vaccinés. Pour limiter le risque d'introduction de la grippe dans votre établissement en période épidémique, il est essentiel de demander aux visiteurs grippés de ne pas rendre visite aux patients. Vous pouvez également demander le port du masque, mis à disposition à l'entrée de l'établissement.

► JE ME SUIS FAIT VACCINER L'AN DERNIER, SUIS-JE ENCORE PROTÉGÉ ?

NON - Le vaccin grippal saisonnier diffère de celui de l'année précédente pour au moins l'une des souches. Une vaccination annuelle est donc nécessaire.

▶ **JE ME SUIS FAIT VACCINER L'AN DERNIER ET J'AI QUAND MÊME EU LA GRIPPE.
LE VACCIN ANTIGRIPPAL N'EST PAS EFFICACE.**

FAUX - La vaccination est la meilleure des protections contre la grippe. Cependant, pour confirmer une « vraie grippe », il faut la réalisation d'un test prouvant que la maladie était bien due à ce virus. Des virus respiratoires circulent en même temps que les virus grippaux, ce qui peut entraîner des infections difficiles à différencier de la grippe en l'absence de prélèvement.

A noter qu'il existe un délai de 15 jours après injection avant efficacité complète du vaccin.

▶ **EST-CE QUE LA FEMME ENCEINTE PRESENTE UN SUR-RISQUE DE GRIPPE ?**

OUI – Des études montrent que la grippe est souvent plus grave lorsqu'elle se manifeste chez la femme enceinte. En effet, des complications respiratoires et/ou cardiaques peuvent survenir chez cette population. La grippe expose également un risque de fausse couche et d'accouchement prématuré, en particulier lors de cas graves nécessitant une hospitalisation d'urgence.

▶ **EST-CE QUE LE VACCIN ANTIGRIPPAL EST EFFICACE CHEZ LA FEMME ENCEINTE ?**

OUI – La vaccination pendant la grossesse permet d'éviter environ 50% des cas de grippe. Elle permet aussi de diminuer la survenue des complications respiratoires. La vaccination contre la grippe est désormais recommandée en France pour toutes les femmes enceintes quel que soit le terme de la gestation.



CALENDRIER DE PROMOTION DE LA VACCINATION ANTIGRIPPALE

DÉBUT DE LA VACCINATION

VACCINATION

AVANT LA CAMPAGNE

PENDANT LA CAMPAGNE

APRÈS LA CAMPAGNE

Juillet

Début Septembre

Octobre - Novembre

Janvier - février

PRÉREQUIS

- Rencontrer la direction afin d'obtenir leur adhésion
- S'assurer de la prise en charge financière de la campagne
- Rencontrer le pharmacien et les services santé au travail
- Constituer un groupe de pilotage

FAIRE UN ÉTAT DES LIEUX

- Des couvertures vaccinales de la campagne précédente
- Des freins locaux
- Des services les plus à risques
- Des personnes ressources et référentes

STRATÉGIE DE CAMPAGNE

- Pour la sensibilisation (choix des méthodes...)
- Pour la vaccination (qui, où, comment ?)
- Présenter la stratégie au CHSCT

ORGANISATION

- Identifier les personnes qui se chargeront de la vaccination
- Choix du vaccin
- Estimer le nombre de doses de vaccins nécessaires
- Préparer et imprimer les suivis de vaccination et les supports d'informations

INFORMER/SENSIBILISER

- Affiches d'information et de sensibilisation
▶ *affiches*

ORGANISATION

- Fixer les dates de vaccination
- Réserver les lieux de vaccination
- Informer les personnels qui se chargeront de la vaccination (dates, lieux)
- Distribuer les fiches de traçabilité aux personnes qui se chargeront de la vaccination
- Prévoir le matériel nécessaire à la vaccination (réfrigérateurs, antiseptiques, adrénaline, stylo injectable...)

INFORMER/SENSIBILISER

- Annoncer la campagne par affichage ou lors de réunions, mail, site internet...
▶ *Flyer «Idées reçues»*
- Organiser des séances d'informations et des temps d'échanges pour les professionnels
▶ *Foire aux questions*

INFORMER/SENSIBILISER

- Poursuivre la campagne de sensibilisation

SUIVI DE LA VACCINATION

- Assurer la traçabilité des vaccinations
- Répertorier les éventuelles annonces d'effets indésirables et les évaluer
- Communiquer régulièrement sur l'avancement de la campagne

AUTRES POINTS

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ÉVALUER

- Réunion de clôture (bilan, évaluation de la campagne d'évaluation)
- Évaluation des freins, ressources, organisations
- Communiquer autour des résultats vers la direction

RETOUR D'INFORMATION

- Remerciements
- Taux de couverture
- Incitation à reconduire la vaccination l'année suivante

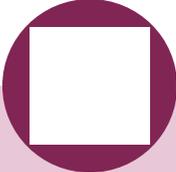


EN SAVOIR PLUS

<http://vaccination-info-service.fr/Questions-frequentes>

<https://professionnels.vaccination-info-service.fr/Aspects-juridiques>

PLAN D' ACTIONS



Faire prendre conscience aux professionnels du risque réel de transmission du virus de la grippe à des patients fragiles

▼

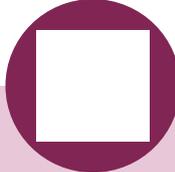
moyen utilisé : des affiches sur la prévention de la grippe apposées dans des lieux stratégiques des deux centres hospitaliers et adaptées aux différents services.



Echanger avec l'ensemble des professionnels (médicaux, administratifs, techniques) sur la vaccination contre la grippe pour lever les freins et lutter contre les idées reçues

▼

moyen utilisé : l'intervention des porteurs du projet lors de réunions diverses (CHSCT, CME, Comedims, correspondants en hygiène, avec différents professionnels) afin que les auditeurs relaient les messages au sein de leur service d'affectation.



Donner de l'information au personnel sur la gravité de la maladie, l'importance de la vaccination, la composition du vaccin, les idées fausses propagées...

▼

moyen utilisé : un flyer sur la thématique du vaccin contre la grippe diffusé à l'ensemble du personnel via les bulletins de salaire.



Faire témoigner des leaders d'opinion ou des représentants « communautaires » qui sont pour cette vaccination

▼

moyen utilisé : des témoignages « positifs » de professionnels exerçant dans la même structure diffusés dans les bulletins périodiques afin de changer les a priori négatifs de certains sur le vaccin contre la grippe.



Sensibiliser les futurs professionnels à la vaccination contre la grippe dès leur formation

▼

moyen utilisé : un partenariat avec l'IFSI afin de relayer l'information « positive » auprès des étudiants.

